

Entraînement thématique 9 : LA POLITIQUE

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

❖ Écoutez le document et répondez aux questions suivantes :

1. Où va se rendre Emmanuel Macron en premier lieu ?

2. Les dirigeants africains se réjouissent de la victoire d'Emmanuel Macron. VRAI FAUX

Justification : _____

3. Selon Macron, la colonisation est une fierté qui fait partie de l'histoire française. VRAI FAUX

Justification : _____

4. Selon Emmanuel Macron, quelle est l'attitude à adopter vis-à-vis des anciennes colonies françaises ?

5. Quel est le projet d'Emmanuel Macron en Afrique ?

6. Pour quelles raisons la relation France-Afrique est-elle importante ? (Deux réponses attendues)

7. Emmanuel Macron souhaite cesser toute présence militaire en Afrique. VRAI FAUX

Justification : _____

COMPRÉHENSION DES ÉCRITS

AMNESTY DÉNONCE LES ATTEINTES AU DROIT DE MANIFESTER EN FRANCE

Dans un rapport publié mercredi, l'ONG dénonce l'«impact démesuré» de l'état d'urgence* sur ce droit, alors que plus de 600 mesures d'interdictions de manifester ont été prises depuis novembre 2015. Elle demande cinq décisions rapides, notamment vis-à-vis des stratégies de maintien de l'ordre.

En un an et demi, 155 manifestations ont été interdites et 639 mesures d'interdictions individuelles de manifester ont été prises contre des personnes par les autorités françaises. Ce bilan chiffré est celui d'Amnesty International. Dans un rapport publié mercredi, l'ONG s'intéresse à l'impact de l'état d'urgence sur le droit de manifester en France, en s'appuyant sur des observations de terrain ainsi que sur des entretiens avec des manifestants et des représentants de syndicats, dont un de policiers. Amnesty s'était déjà intéressée aux conséquences de cet état d'exception dans un précédent rapport. Cette fois, l'ONG se concentre sur la seule question des manifestations et de leur encadrement.

Pour Amnesty, le constat est clair: de trop nombreuses manifestations sont interdites, sur des motifs injustifiés. L'organisation rappelle que les pouvoirs du préfet sont accrus en état d'urgence, en ce qui concerne le droit de manifester. «Tous les trois jours environ, une manifestation est interdite en France sous ce prétexte», celui de l'état d'urgence, souligne l'ONG. Cette dernière met également en cause le bien-fondé des décisions individuelles -interdisant la participation à une personne identifiée-: elles sont prises pour la très grande majorité «sous l'argument de prévenir les violences lors des manifestations, alors que le plus souvent il n'existait que peu ou pas d'éléments démontrant que ces personnes auraient participé à des violences».

Le conflit autour de la loi Travail a de loin suscité le plus grand nombre de décisions: 574 mesures d'interdiction qui y sont liées. «De nombreuses personnes interdites de manifester avaient simplement été présentes lors de manifestations ayant donné lieu à des actes de violences par des manifestants, mais rien ne permettait de leur reprocher la participation aux dites violences», précise Amnesty. Certaines mesures avaient d'ailleurs été levées par le tribunal administratif.

Ce constat montre, selon l'ONG, combien «l'existence de l'état d'urgence a déplacé de manière considérable le seuil à franchir pour imposer des restrictions aux droits à la liberté de réunion, s'éloignant ainsi de celui établi par le droit international relatif aux droits humains». [...]

L'organisation indique, en conclusion, déplorer «le fait que les autorités n'aient pas respecté, protégé ou garanti le droit à la liberté de réunion pacifique». Elle formule plusieurs décisions qu'elle estime nécessaires pour garantir ce droit et invite à interpeller le président Emmanuel Macron sur le sujet.

* **L'état d'urgence** : une mesure prise par un gouvernement en cas de péril imminent dans un pays. Certaines libertés fondamentales peuvent être restreintes.

Article écrit par Blandine Le Cain, Le Figaro, 31/05/2017

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/05/31/01016-20170531ARTFIG00202-amnesty-denonce-les-atteintes-au-droit-de-manifester-en-france.php>

❖ Lisez le document ci-dessus, puis répondez aux questions suivantes :

1. Amnesty International soutient l'état d'urgence et ses restrictions. VRAI FAUX

Justification : _____

2. En quoi l'état d'urgence a-t-il entravé le droit de manifester ?

3. Grâce à quelles données l'étude d'Amnesty International a-t-elle été réalisée ?

4. En état d'urgence, le préfet a plus de pouvoirs. VRAI FAUX

Justification : _____

5. Quel est l'argument politique pour interdire certaines manifestations ?

6. Pour Amnesty International, l'état d'urgence est devenu une entrave à quoi ?

PRODUCTION ORALE

❖ **EXPRESSION D'UN POINT DE VUE** : Vous dégagéz le thème soulevé par le document et vous présentez votre opinion sous la forme d'un exposé personnel de trois minutes environ. L'examineur pourra poser des questions.

Gouvernement : mais où est donc passée la politique ?

Pour la première fois, Emmanuel Macron nomme un gouvernement à parité entre société civile et professionnels de la politique. A bas le « système » !

Emmanuel Macron a gagné l'élection présidentielle sans jamais avoir été élu et sans l'appui d'un parti politique au sens traditionnel du terme. C'était sans précédent. Il nomme dans la foulée le premier gouvernement « société civile » de l'histoire de France. On le croyait occupé à bousculer la droite et à attraper ses élus dans ses filets. Ils ne sont finalement que deux (Le Maire et Darmanin) alors que la liste des prétendants était longue. A un mois des élections législatives, le président de la République fait un autre pari : on peut abattre le « système » politique honni des Français, signifie-t-il ; prouver que l'on peut faire mieux avec d'autres.

Cécile Cornudet, *Les Échos*, 17/05/2017

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0212102369268-gouvernement-mais-ou-est-donc-passee-la-politique-2087591.php>

